

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1574

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Adhésion à l'association d'étude pour l'agence de financement des collectivités locales - Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrère (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagonne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Huguet), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à M. Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pillonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1574**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Adhésion à l'association d'étude pour l'agence de financement des collectivités locales - Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La crise financière et les grandes difficultés dans lesquelles se sont trouvés les établissements bancaires ont relancé, avec une acuité particulière, les réflexions sur l'opportunité, voire la nécessité, de permettre aux collectivités locales de diversifier leurs sources de financement.

L'excès de dépendance vis-à-vis du secteur bancaire a incité les collectivités à se tourner vers le marché obligataire. Toutefois, le morcellement des collectivités locales françaises et les volumes réduits des besoins financiers de chacune d'entre elles ne leur ont pas permis d'accéder à ce jour à ce marché dans des conditions optimales.

Conscientes de cette faiblesse, certaines collectivités locales ont décidé de se grouper afin d'effectuer des opérations communes sur les marchés financiers.

Pourtant, alors même que ces émissions obligataires ont rempli une partie de leurs objectifs initiaux, force est de constater qu'elles ne permettent pas aux collectivités locales d'accéder de manière simple, récurrente et optimale à la ressource financière.

Les associations d'élus ont par conséquent souhaité la mise en place d'un groupe de travail chargé d'étudier l'intérêt et la faisabilité de la création d'une structure dédiée au financement des collectivités territoriales : l'Agence de financement des collectivités locales.

L'Agence regrouperait des collectivités territoriales et s'informerait de leurs besoins financiers. Elle effectuerait des émissions obligataires et consentirait des prêts aux collectivités qui en feraient la demande. Les conditions de ces prêts ne seraient pas nécessairement identiques à celles des émissions obligataires de l'Agence.

Les analyses préliminaires menées par le groupe de travail démontrent que la création d'une telle Agence serait particulièrement utile pour les collectivités. Elle permettrait aux collectivités de disposer d'une structure pérenne, capable d'intervenir de manière récurrente sur les marchés financiers, qui les ferait bénéficier, dès lors qu'elles en exprimeraient le besoin, de la ressource financière à laquelle elle a accès, dans des conditions optimisées.

Le groupe de travail a progressé dans ses analyses et a également engagé des discussions avec le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi. Il souhaite maintenant aborder une phase plus active, qui aboutirait idéalement à la création de l'Agence dans le courant de l'année 2011. Pour ce faire, une "Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales" a été créée à l'initiative des associations d'élus. Les collectivités locales qui souhaitent contribuer à l'aboutissement de ce projet sont invitées à y adhérer.

L'Association des Communautés urbaines de France a ainsi saisi la Communauté urbaine de Lyon afin qu'elle devienne collectivité adhérente.

Ce dossier démontre tout l'intérêt qu'il y a pour les collectivités adhérentes, mais aussi pour toutes les collectivités territoriales, à appuyer le projet de création de l'Agence.

Compte tenu de l'intérêt général attaché à cette initiative du point de vue des finances locales, il est proposé au Conseil que la collectivité adhère à cette "Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales". Elle serait ainsi associée aux réflexions et pourrait influencer sur les décisions relatives à l'Agence. Il lui serait, en outre, demandé de verser une cotisation annuelle permettant de participer aux charges financières de l'Association. A titre indicatif, le montant de cotisation fixé par l'assemblée générale pour les villes et agglomérations de plus de 500 000 habitants s'élève à 15 000 € pour l'année 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

1° - Approuve l'adhésion de la Communauté urbaine de Lyon à "l'Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales".

2° - Désigne monsieur Jacky Darne comme représentant de la Communauté urbaine de Lyon au sein de ladite association.

3° - Accepte de régler la cotisation fixée par l'assemblée générale de ladite association.

4° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - compte 628 100 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.